

Nombre de membres
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 12

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS**

D 01364-2024-004

Séance du 16 janvier 2024

**L'AN DEUX MIL VINGT-QUATRE
ET LE SEIZE JANVIER À 20 HEURES 30,**

le Conseil Municipal de cette Commune
dûment convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par
la loi, dans la salle de réunion, sous la présidence de M. SALLET
Jacques, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 11 janvier 2024.

Présents : BOUTON Chloé, CAVILLON Hervé, CHARVET Aurélien,
COURTOIS Sandrine, FAVIER Alexis, GINAS Frédérique, HENRY
DIT GUILLAUMIN Stéphane, PAUGET Antoine, PERTUIZET Anaïs,
SALLET Jacques, SYLÉNÉ Florine, VÉLON Guillaume.

Excusés :

Absents : BREVIER Jacqueline, GRÉGAUT Magali, MABILEAU Loïc.

Secrétaire de séance : VÉLON Guillaume.

OBJET : Dévoiement de réseaux : acceptation du devis de l'entreprise SERPOLLET.

Monsieur l'Adjoint délégué aux réseaux secs et humides rappelle à l'Assemblée comme
évoqué lors de la réunion du 19 décembre 2023, que les réseaux secs et humides passent à
proximité de l'immeuble « Maison COLIN » et qu'un dévoiement de certains d'entre eux
doit être effectué.

La société ENEDIS a instruit un dossier d'étude pour le dévoiement du réseau électrique à
titre gratuit puisque présent sur le domaine public. Les réseaux pour l'éclairage public et la
fibre optique ne nécessitent aucune modification. Le dévoiement du réseau télécom sera
quant à lui facturé à la commune. Les travaux de dévoiement de ce dernier pouvant être
mutualisé avec ceux concernant le réseau électrique moyennant une surlargeur de la
tranchée, un devis a été sollicité auprès de l'entreprise qui effectue les travaux de
dévoiement du réseau électrique.

La société Serpollet a transmis un devis pour les travaux de surlargeur de la tranchée d'un
montant de 6 709,13 € TTC.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

ACCEPTER le devis de l'entreprise SERPOLLET pour un montant de 6 709,13 € TTC ;

PRÉCISER que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2024 ;

AUTORISER Monsieur le Maire à signer ledit devis ainsi que toutes les pièces pouvant se rapporter à ce dossier.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE le devis de l'entreprise SERPOLLET pour un montant de 6 709,13 € TTC ;

PRÉCISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2024 ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit devis ainsi que toutes les pièces pouvant se rapporter à ce dossier.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

À Saint-Jean-sur-Reyssouze, le 16 janvier 2024

Le Maire,
Jacques SALLET

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le

et publication ou notification
du

